BULLETIN ADHESION : ASL (ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE)

1/ Adhésion ASL : Tarification

La cotisation annuelle est de :

130.00 € (frais fixe) + 5 € x Lots principaux (habitation, bureau, commerce).

Soit un total de € (TVA non applicable/minimum de la cotisation 199€ jusqu'à 13 lots maximum de 1600€ à partir de 300 lots)

L'adhésion est valable pour la période du ___ /___ /2025 au ___/___ /2026

2/ Coordonnées de l'ASL

Nom de l'ASL : _____

Adresse de l'ASL : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

3/ Coordonnées du représentant de l'ASL

Nom du représentant : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

4/ Autre contact de l'ASL

Nom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

5/ Information Syndic (si ASL gérée par un syndic professionnel)

Syndic professionnel (Nom, adresse) : _____

_____

Nom du gestionnaire professionnel : _____

Tél, mail du gestionnaire : _____

6/ Référence Adhésion *(champ réservé à l'AFCopro)*

Votre numéro adhérent (à remplir par l'AFCopro) : _____

Identifiant sur www.afcopro.com (à remplir par l'AFCopro) : _____

Votre mot de passe (à remplir par l'AFCopro) : _____

Merci de parapher ici :

7/ Conditions générales et fonctionnement de l'adhésion

L'adhérent pourra consulter l'AFCopro à tout moment pendant les heures d'ouvertures de l'association (hors périodes de fermeture pour congés annuels) pour tout problème d'ordre générale en matière de copropriété (administratif, généralités comptable, juridique) : soit sur rendez-vous, soit par téléphone, soit par mail, soit par voie postale.

Une réponse est apportée au plus tard dans les six jours.

L'adhésion démarre au jour du règlement de la première cotisation. Le montant de la cotisation est exigible au jour de l'adhésion ou au jour du renouvellement. Au-delà, **l'adhésion se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'adhérent un mois au moins avant son échéance par courrier recommandé avec accusé de réception.**

L'AFCopro communiquera le mot de passe pour accéder à la zone adhérente sur le site www.afcopro.com.

L'adhérent recevra un bulletin trimestriel d'information spécialisé traitant des différents sujets d'actualité en copropriété.

Afin de permettre à l'AFCopro de réaliser sa mission dans de bonnes conditions, l'adhérent s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires et les informations complètes sur la situation dans les meilleurs délais. Il devra renseigner l'AFCopro sur les noms des représentants avec leurs coordonnées et les mettre à jour le cas échéant.

Seuls ces représentants sont autorisés à saisir et à questionner l'AFCopro.

L'adhérent bénéficie d'une assurance responsabilité civile sous réserve que le litige ne soit pas antérieur à l'adhésion, que les fautes ne soient pas intentionnelles, que les informations données à l'AFCopro ne soient pas erronées, qu'il nous ait délivré toute information par écrit ou tout document nécessaire à obtenir notre assistance tant pour l'adhésion, qu'il ait au préalable demandé puis suivi les indications apportées par l'AFCopro.

L'AFCopro fournira sur demande à l'adhérent une attestation d'assurance à jour et la copie du contrat d'adhésion.

Des aides optionnelles payantes sont possibles sur devis suivant la disponibilité des intervenants : vérification de l'état des dépenses avec rapport, vérification des factures chez le syndic, adaptation et mise en conformité du règlement de copropriété.

Fait à Marseille le _____ /____ /2025

Pour l'adhérent(e), _____ ,
(Signature)

Pour l'AFCopro, Président(e),